

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Solange BIAGGI - Sophie ARRIGHI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Gerard GAZAY - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - André BERTERO représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée par Emilie CANNONE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Christian DELAVET

représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Agnès FRESCHÉL représentée par Jean-Marc COPPOLA - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Magali GIOVANNANGELI représentée par Michel ILLAC - Sophie GRECH représentée par Cédric DUDIEUZERE - Jean-Christophe GRUVEL représenté par Francis TAULAN - Roger GUICHARD représenté par Didier PARAKIAN - Olivier GUIROU représenté par Yves WIGT - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Gérard BRAMOULLE - Christine JUSTE représentée par Anne MEILHAC - Pierre LAGET représenté par Sarah BOUALEM - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Olivier FREGEAC - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Yves SAYAG représenté par Amapola VENTRON - Laurence SEMERDJIAN représentée par Saphia CHAHID - Marie-France SOURD GULINO représentée par Marylène BONFILLON - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Jean-Louis VINCENT représenté par Stéphane PAOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Jean-Louis CANAL - Philippe CHARRIN - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Georges ROSSO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Yves VIDAL représenté à 16h06 par Georges CRISTIANI - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Mireille BENEDETTI - Gaby CHARROUX représenté à 16h30 par Martine VASSAL - Yannick GUERIN représenté à 16h42 par Christian AMIRATY - Françoise TERME représentée à 16h43 par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée à 17h00 par Jacky GERARD - Yves WIGT représenté à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Nicole JOULIA représentée à 17h26 par Patrick GRIMALDI - Daniel AMAR représenté à 17h42 par Loïc GACHON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Véronique MIQUELLY à 15h40 - Laurent BELSOLA à 15h50 - Sabine BERNASCONI à 16h02 - Franck OHANESSIAN à 16h02 - Gilbert SPINELLI à 16h10 - Catherine VESTIEU à 16h10 - Gérard FRAU à 16h12 - Eric MERY à 16h15 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Richard MALLIÉ à 16h40 - Vincent KORNPROBST à 16h42 - Guy TEISSIER à 16h42 - Anne REYBAUD à 16h45 - Gérard AZIBI à 16h50 - Franck SANTOS à 17h00 - Serge PEROTTINO à 17h00 - Bernard DESTROT à 17h00 - Bruno GILLES à 17h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h00 - Yves MESNARD à 17h00 - Jean-Marc COPPOLA à 17h05 - José MORALES à 17h05 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h10 - Francis TAULAN à 17h10 - Marie BATOUX à 17h10 - Yannick OHANESSIAN à 17h10 - Audrey GARINO à 17h10 - Sophie GUERARD à 17h10 - Christian NERVI à 17h12 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h15 - Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 17h15 - Emmanuelle CHARAFE à 17h22 - Kayané BIANCO à 17h22 - Stéphane PAOLI à 17h22 - Michel LAN à 17h25 - Marie-Ange CONTE à 17h25 - Monique SLISSA à 17h30 - Mathilde CHABOCHE à 17h30 - Lionel DE CALA à 17h30 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 17h30 - Vincent LANGUILLE à 17h30 - Romain BRUMENT à 17h40 - Patrick AMICO à 17h45 - Anne MEILHAC à 17h45 - Bernard DEFLESSELLES à 17h47 - Christian PELLICANI à 17h48 - Jessie LINTON à 17h49 - Michel ROUX à 17h55 - Anne-Marie d'ESTIENNE D'ORVES à 17h55 - Valérie BOYER à 17h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-001-12192/22/CM**

### **■ Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale INTERREG EURO-MED 2021-2027 20249**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques, les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes de coopération transnationale de l'Union européenne (UE). Dans ce cadre, la programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines mais également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, les programmes européens de coopération transnationale tel qu'Interreg Euro-Med constituent un outil très précieux au service de la coopération, de l'échange de bonnes pratiques mais aussi de l'expérimentation de solutions innovantes.

Le programme Interreg Euro-Med de la Commission européenne soutient la coopération entre les pays méditerranéens et au-delà. Ce programme fournit des fonds pour des projets développés et gérés par des administrations publiques, des universités, des organisations privées et la société civile. Il rassemble des partenaires de 69 régions de 14 pays de la rive nord de la Méditerranée avec un objectif commun : une société climatiquement neutre et résiliente au profit de ses citoyens.

Pour la période 2021-2027, le budget total du programme s'élève à environ 294 millions d'Euros.

Comme c'était le cas pour son prédécesseur, le programme « Interreg Med », les activités d'Interreg Euro-Med seront réalisées par le biais d'appels à projets ouverts et concurrentiels.

#### **Les priorités et objectifs spécifiques**

Parmi les nombreuses priorités de financement et les objectifs spécifiques proposés par la Commission européenne pour 2021-2027, Interreg Euro-MED a sélectionné trois priorités et six objectifs spécifiques :

- Priorité 1 – Une Méditerranée plus intelligente
  - Objectif spécifique 1.1: Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées.
- Priorité 2 – Une Méditerranée plus verte
  - Objectif spécifique 2.4: Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches éco-systémiques
  - Objectif spécifique 2.6: Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources
  - Objectif spécifique 2.7: Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution
- Priorité 3 – Gouvernance Méditerranéenne
  - Objectif spécifique 6.6: Actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération

## **Les missions**

Quatre missions ont été identifiées afin d'atteindre des objectifs que des projets isolés ne pourraient atteindre autrement. Chaque projet doit contribuer à une mission tout en s'inscrivant dans l'un des objectifs spécifiques sélectionnés par le programme.

- Renforcer l'économie durable innovante

L'amélioration des capacités d'innovation dans nos territoires méditerranéens est une nécessité pour renforcer et consolider une société de la connaissance. Elle nous aidera à faire face à une éventuelle crise économique future. Les projets de cette mission renforceront les capacités des organisations publiques et privées à mettre en œuvre et à coordonner les stratégies régionales d'innovation et à renforcer la compétitivité des PME accélérant ainsi la transition vers une économie circulaire et durable.

- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine

La nature contribue à une société plus saine et plus résiliente. La préservation des écosystèmes permet d'atténuer les catastrophes naturelles, les maladies, de renforcer la résilience et de réguler le climat, réduisant ainsi les risques pour les sociétés humaines. Les projets relevant de cette mission favoriseront les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et encourageront la gestion durable des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes dégradés.

- Promouvoir les espaces de vie verts

Le développement durable, la gestion des espaces de vie et une vision intégrée de la transition énergétique au niveau territorial sont des éléments clés pour la qualité de vie des citoyens méditerranéens. Les projets s'attaqueront à ce défi en développant des zones de vie plus vertes et s'efforceront de minimiser leur impact sur la Méditerranée et le système climatique mondial en se concentrant sur la pollution atmosphérique, l'énergie et la mobilité.

- Renforcer le tourisme durable

Le tourisme est un secteur clé dans nos territoires, tant en termes de protection et de valorisation des ressources naturelles et culturelles que de soutien à sa réhabilitation. Les projets aborderont le développement du tourisme durable comme une question transversale : favoriser un tourisme intégré dans l'économie circulaire, considérer la durabilité des services écosystémiques en utilisant des technologies de l'innovation, ou encore promouvoir la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

## **Les types de projets**

Le programme finance deux types de projets :

- Les projets thématiques, contribuant aux priorités "une Méditerranée plus intelligente" et "plus verte", sont divisés en 4 catégories:
  - o Les projets d'étude effectuent des analyses pour mieux aborder une question thématique et ouvrent la voie au développement de nouveaux instruments, politiques, stratégies et plans d'action.
  - o Les projets de test expérimentent des instruments, politiques, stratégies et plans d'action communs déjà développés pour valider des solutions concrètes à transférer.
  - o Les projets de transfert optimisent et partagent les instruments, politiques, stratégies et plans d'action communs validés afin de les faire adopter par les parties prenantes.
  - o Les projets territoriaux stratégiques mènent des études, testent des solutions et transfèrent les résultats sur les thèmes stratégiques d'une typologie spécifique de territoires.

Chaque projet mettant en œuvre des actions pour atteindre l'objectif spécifique sélectionné contribue à l'une des quatre missions du programme qui s'attaque aux défis les plus importants

- Les projets de gouvernance, correspondant à la priorité “une meilleure Gouvernance en Méditerranée”, se composent de 2 catégories:
  - o Les projets de communauté thématique facilitent les échanges et le développement de synergies entre les projets thématiques. Ils développent des connaissances techniques intégrant les résultats des projets et des stratégies pour soutenir le transfert efficace de leurs résultats à d'autres territoires ou acteurs.
  - o Les projets de dialogue institutionnel soutiennent la coopération effective de tous les acteurs concernés par les missions du Programme en Méditerranée. Ils optimisent les conditions pour le transfert et l'intégration des résultats des projets dans les pratiques et les politiques publiques afin d'améliorer la gouvernance au niveau transnational au sein et au-delà de la zone du Programme.

Il est prévu un projet de communauté thématique et un projet de dialogue institutionnel pour chacune des quatre missions et pour toute la durée de la période de programmation. Tous deux visent à amplifier et à accroître l'impact des résultats des projets, à les transférer dans les pratiques et à les intégrer dans les politiques publiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération du Conseil métropolitain n°ECO 001-1365/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant la possibilité pour la Métropole AMP de répondre aux appels à projets du Programme Interreg Med 2014-2020 ;
- La délibération du Conseil métropolitain n°ECO 002-3227/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant l'engagement financier pour le Projet Coasting dans le cadre du Programme européen de coopération territoriale Interreg Med 2014-2020 ;
- La délibération du Bureau métropolitain n°ECO 024-2890/17/BM du 14 décembre 2017 approuvant la Convention interpartenariale du Projet Coasting dans le cadre du Programme européen de coopération territoriale Interreg Med 2014-2020;
- La version préliminaire n°7 de janvier 2022 du Programme de coopération Interreg Euro-Med 2021-2027 de la Commission européenne ;
- Le manuel du programme Interreg Euro-Med 2021-2027 de février 2022 de la Commission européenne.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tels qu'Interreg Euro-Med ;
- Que les thématiques du programme européen de coopération transnationale Interreg Euro-Med représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;

- Que la présence de la Métropole dans Interreg Euro-Med est un outil de partage d'expériences, d'innovation et de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets Interreg Euro-Med permet d'expérimenter des innovations issues d'autres territoires européens et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet Interreg Euro-Med représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains ;
- Qu'un projet Interreg Euro-Med représente une opportunité de renforcement des activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne (utilisation d'indicateurs techniques européens, complémentarités avec les territoires partenaires...).

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale « Interreg Euro-Med », en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2021-2027.

### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du programme européen « Interreg Euro-Med » au cours de la période 2021-2027, et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Fonds européens,  
Relations avec L'Europe

Didier PARAKIAN